

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2021-289

PUBLIÉ LE 17 NOVEMBRE 2021

# Sommaire

## **DDT 45 / DDT-SLRT**

45-2021-11-17-00001 - ARRÊTÉ **??** portant réglementation provisoire de la circulation sur les autoroutes A.10 et A.71 entre la bifurcation de l autoroute A.19 et l échangeur n°1 « Orléans Centre » de l autoroute A.71 sur le territoire des communes de Chevilly, Gidy, Cercottes, Saran, Ingré et La Chapelle St Mesmin (17 pages)

Page 3

DDT 45

45-2021-11-17-00001

ARRÊTÉ

portant réglementation provisoire de la circulation sur les autoroutes A.10 et A.71 entre la bifurcation de l autoroute A.19 et l échangeur n°1 « Orléans Centre » de l autoroute A.71 sur le territoire des communes de Chevilly, Gidy, Cercottes, Saran, Ingré et La Chapelle St Mesmin

**ARRÊTÉ**

**portant réglementation provisoire de la circulation sur les autoroutes a.10 et a.71 entre la bifurcation de l'autoroute a.19 et l'échangeur n°1 « orléans centre » de l'autoroute a.71 sur le territoire des communes de chevilly, gidy, cercottes, saran, ingr  et la chapelle st mesmin**

La préf te du Loiret  
Chevalier de la L gion d'Honneur

**VU** le code de la route,

**VU** la loi 55-435 du 18 avril 1955 modifi e portant statut des autoroutes et le d cret n  561.425 du 27 d cembre 1956 modifi , portant r glement d'administration publique de la loi du 18 avril 1955 sur le statut des autoroutes,

**VU** les d crets du 12 mai 1970, 6 mars 1974, 18 novembre 1977, 10 mars 1978, 11 septembre 1980, 16 avril 1987, 20 d cembre 1990, 12 avril 1991, 21 avril 1994 et 26 septembre 1995 approuvant la convention de concession   la soci t  COFIROUTE en vue de la construction et de l'exploitation des autoroutes : "A10 Paris / Poitiers, A11 Paris / Le Mans, A11 Angers / Nantes, A71 Orl ans / Bourges, A81 Le Mans / La Gravelle, A28 Alen on / Tours, A85 Angers / Tours / Vierzon, A86 Rueil-Malmaison / Versailles Pont-Colbert",

**VU** la convention de concession et le cahier des charges annex  modifi  et notamment son article 15,

**VU** l'arr t  interminist riel du 24 novembre 1967, modifi  et compl t  relatif   la signalisation des routes et autoroutes et l'ensemble des textes qui l'ont modifi ,

**VU** l'instruction interminist rielle sur la signalisation routi re du 7 juin 1977 - livre I - 8 me partie relative   la signalisation temporaire et l'ensemble des textes qui l'ont modifi e,

**VU** la circulaire minist rielle n  96-14 du 6 f vrier 1996 relative   l'exploitation sous chantier,

**VU** l'arr t  pr fectoral du 4 d cembre 2015 portant r glementation d'exploitation sous chantier sur les autoroutes A10 et A71 dans leurs parties conc d es   Cofiroute dans le d partement du Loiret,

**VU** le d cret du 10 f vrier 2021 nommant Mme R gine ENGSTR M pr f te de la R gion Centre-Val de Loire, pr f te du Loiret,

**VU** l'arrêté ministériel du 28 novembre 2019 portant nomination de M. Christophe HUSS, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des territoires du Loiret, à compter du 2 décembre 2019,

**VU** l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Christophe HUSS directeur départemental des territoires du Loiret,

**VU** la décision du 17 septembre 2021 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires du Loiret aux agents de la direction départementale des territoires du Loiret,

**VU** les demandes formulées par la société concessionnaire COFIROUTE (Groupe VINCI AUTOROUTES), en date du 4 août 2018, du 5 février 2019, du 5 avril 2019, du 3 juin 2019, du 28 juin 2019, du 3 août 2019, du 14 novembre 2019, du 6 janvier 2020, du 25 février 2020, du 1<sup>er</sup> avril 2020, du 29 avril 2020, du 5 juin 2020, du 7 août 2020, du 11 novembre 2020, du 25 février 2021 et du 20 juin 2021 concernant les travaux d'aménagements et d'élargissements de l'autoroute A10 dans les deux sens de circulation comportant :

- les travaux de construction de nouveaux passages supérieurs (PS) et leurs équipements ; les travaux d'élargissements sur les passages inférieurs (PI) ; les travaux sur les dispositifs de retenue et la réalisation du génie civil provisoire du réseau de transmission à fibre optique ;
- les travaux de la bifurcation A10-A71 par la construction d'un ouvrage non courant PSI 986 franchissant les autoroutes A10 et A71 ; l'aménagement des bretelles, collectrices et voies d'entrecroisement de la bifurcation et de l'échangeur n°1 « Orléans centre » en entrées et sorties sur l'autoroute A71 dans les 2 sens, les élargissements du PI 990 et du PS 994 ;
- les travaux de terrassement, ouvrages, chaussées, hydrauliques et équipements d'une future voie supplémentaire de l'autoroute A10 dans les deux sens de circulation.
- le démarrage des travaux du nouveau diffuseur n°131 « Saran - Gidy » de l'autoroute A10 dans les deux sens de circulation avec la création d'un nouvel ouvrage PS 911.

**VU** les arrêtés préfectoraux pris dans le Loiret le 25 octobre 2018, le 8 février 2019, le 10 avril 2019, le 12 juin 2019, le 2 juillet 2019, le 30 août 2019, le 20 novembre 2019, le 17 janvier 2020, le 3 mars 2020, le 2 avril 2020, le 4 mai 2020, le 11 juin 2020, le 15 septembre 2020, le 19 novembre 2020, le 8 mars 2021 et le 28 juin 2021 portant réglementation provisoire de la circulation sur les autoroutes A10 et A71 entre la bifurcation des autoroutes A19 et A71 et l'échangeur n°1 « Orléans centre » de l'autoroute A71 sur le territoire des communes de Chevilly, Gidy, Cercottes, Saran, Ingré et La Chapelle-Saint-Mesmin, pour permettre la réalisation des travaux visés ci-avant,

**VU** la demande formulée par la société concessionnaire COFIROUTE (Groupe VINCI AUTOROUTES) en date du 6 novembre 2021, concernant les travaux de la bifurcation A10-A71, les travaux d'aménagements et d'élargissements de l'autoroute A10 dans les deux sens de circulation et le démarrage des travaux du diffuseur n°13.1 de Saran - Gidy, visés ci-avant, demandant la modification et la prorogation à compter du 16 novembre 2021 des mesures d'exploitation de l'arrêté du 28 juin 2021 en raison de l'avancement des travaux, du phasage et du planning de réalisation,

**VU** l'avis favorable de la mairie d'Olivet en date du 6 novembre 2021,

**VU** les avis favorables d'Orléans Métropole en date des 6 et 9 novembre 2021,

**VU** l'avis favorable de la mairie de Saint-Jean-de-la-Ruelle en date du 8 novembre 2021,

**VU** l'avis favorable de la mairie de Saran en date du 8 novembre 2021,

**VU** l'avis favorable de la mairie de Chaingy en date du 9 novembre 2021,

**VU** l'avis favorable de la mairie de La Chapelle-Saint-Mesmin en date du 10 novembre 2021,

**VU** l'avis favorable de la mairie de Meung-sur-Loire en date du 10 novembre 2021,

**VU** l'avis favorable du conseil départemental du Loiret (AT Orléans) en date du 16 novembre 2021,

**VU** l'avis favorable de la mairie d'Artenay en date du 16 novembre 2021,

**VU** l'avis favorable de la mairie de Saint-Ay en date du 16 novembre 2021,

**VU** l'avis favorable du peloton autoroutier de Saran (EDSR 45) en date du 10 novembre 2021,

**VU** l'avis favorable de la DGITM/DIT/GRN/FCA/FCA3 en date du 10 novembre 2021,

**Considérant** que le mode d'exploitation de chantier, sollicité par la société COFIROUTE, permet de diminuer la durée du chantier et de limiter les risques d'accidents et la gêne occasionnée aux usagers,

**Considérant** que pour permettre la mise en œuvre de ces mesures d'exploitation spécifiques, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et de déroger aux dispositions d'exploitation prévues dans l'arrêté permanent du 4 décembre 2015 visé ci-avant,

**Sur** proposition du directeur départemental des territoires du Loiret,

## **ARRÊTE**

## **ARTICLE 1<sup>er</sup> – DURÉE DES TRAVAUX ET MESURES D'EXPLOITATION**

Afin de garantir le bon avancement des travaux et de maintenir la sécurité liés à ces travaux, la circulation des véhicules est réglementée comme suit à compter du mardi 16 novembre 2021 au dimanche 1<sup>er</sup> mai 2022 (semaines 46 à 17) dans les 2 sens de l'autoroute A10 et des bifurcations A10-A71 et A10-A19 (7 jours sur 7 et 24 heures sur 24) au droit des zones concernées :

- Murs séparateurs modulaires de voies (SMV) posés en terre-plein central (TPC) au nord du PS (passage supérieur) 908 au PK (point kilométrique) 90+700 sur l'autoroute A10 et en bande d'arrêt d'urgence (BAU) au droit du PS 933 au PK 93+300 de l'autoroute A10 sens Paris - province (sens 1) et sens province - Paris (sens 2).
- Vitesse limitée à 90 km/h et voies rapides interdites aux poids lourds dans les zones de dévoiement (chaussée rétrécie à marquage temporaire) en section courante et voies médianes sur chaussées à 3 voies dévoyées.
- Vitesse limitée à 90 km/h au droit des murs SMV en place en BAU neutralisée sur l'autoroute A10 dans les 2 sens de circulation entre les PK 95+700 et 97+700 pour les PI (passages inférieurs) 958, 960 et 962 situés aux PK 95+862, 96+040 et 96+294 et pour les PI (piétonniers) 967 et 976 situés aux PK 96+720 et 97+678.
- Bretelle provisoire « Tours - Bourges » (en service depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019), liaison de l'autoroute A10 sens 2 vers l'autoroute A71 sens 1 limitée à 30 km/h.
- Vitesse réduite puis limitée à 50 km/h dans les 2 sens de circulation sur l'autoroute A71 au droit des dévoiements, signalisations temporaires, murs SMV posés et suppression des BAU entre la bifurcation des autoroutes A10 et A71 au PK 98 et l'entrée et sortie n°1 « Orléans Centre » située au PK 99+500 sur les bretelles actuelles et liaisons « Paris - Bourges », « Bourges - Tours » et « Bourges - Paris » puis à 90 km/h jusqu'au PK 100 de l'autoroute A71 sens 1 et depuis le PK 100+500 sens 2 et sur les sections « Paris - Tours » et « Tours - Paris » sur l'autoroute A10 entre les PK 97+800 et 99+700 sens 1 et PK 98+900 à 97+400 sens 2 et dévoiements avec largeurs des voies réduites à 3,20 m en voie de droite dite V1 et voie rapide dite V2 interdite aux poids lourds à 2,80m.
- Refuges PAU (poste d'appel d'urgence) positionnés dans les 2 sens de circulation de la bifurcation des autoroutes A10 et A71.
- Circulation de l'autoroute A10 dans le sens 1 sur chaussée dévoyée (à marquage temporaire appliqué) avec réduction de la voie lente (V1) à 3,20 m, de la voie médiane (V2) à 3,00 m et de la voie rapide (V3) à 2,80 m sans BAU et murs SMV posés entre les PK 86+850 et 93+700 (plot 2) avec vitesse limitée à 90 km/h.
- Circulation de l'autoroute A10 dans le sens 2 sur chaussée dévoyée (à marquage temporaire appliqué) avec réduction de la voie lente (V1) à 3,20 m, de la voie médiane (V2) à 3,00 m et de la voie rapide (V3) à 2,80 m sans BAU et murs SMV posés entre les PK 93+700 et 87+750 (plot 2).
- Circulation de l'autoroute A10 dans les 2 sens de circulation sur chaussée dévoyée (à marquage temporaire appliqué) avec réduction de la voie lente (V1) à 3,20 m, de la voie médiane (V2) à 3,00 m et de la voie rapide (V3) à 2,80 m sans BAU et murs SMV posés entre les PK 83+350 et 87+925 et 93 à 97+750 (plots 1 et 3).
- Refuges PAU provisoires positionnés tous les 1 000 mètres dans la zone des travaux des plots 2 puis 1 et 3 dans les 2 sens de circulation.
- Accès de chantier (signalés par des panonceaux « 3-2-1 ») positionnés sur les zones de travaux (plots 1 à 3 et de la bifurcation A10-A71) dans les 2 sens de circulation.
- Accès de service du PK 89+250 (AS 213) dans le sens 1 et 89+230 (AS 214) dans le sens 2 de l'A10 condamnés et inutilisables hors accès de chantier.
- Murs SMV posés en BAU (neutralisée) sur l'A10 sens 1 des PK 83+400 à 83+800 et vitesse limitée à 90 km/h.

- Murs SMV et marquage temporaire appliqué dans les 4 bretelles du diffuseur n°14 « d'Orléans nord » situées entre les PK 92+800 et 93+900 et des 4 bretelles des aires de services d'Orléans - Saran et Orléans - Gidy entre les PK 89+600 et 90+900 situées sur l'autoroute A10 dans les 2 sens de circulation.
- Marquage temporaire appliqué sur la bretelle d'A19 sens 1 vers l'A10 sens 1 des PK 130 à 131 (sens « Courtenay - Orléans »), vitesse limitée à 70 km/h puis murs SMV posés dans le rétrécissement de la voie rapide neutralisée et d'une largeur de voie circulée de 3,00 m (et bande d'arrêt d'urgence neutralisée).
- Chaussée déviée et murs SMV posés au droit de la création d'un nouvel ouvrage PS 911 au PK 91+150 de l'autoroute A10 dans les deux sens de circulation dans le cadre des travaux du nouveau diffuseur n°13.1 « Saran - Gidy ».
- Vitesse limitée à 50 km/h en entrée et sortie de basculement de circulation au droit des interruptions de terre-plein central (ITPC).
- Vitesse limitée à 90 km/h en circulation à double sens dans ces basculements de chaussée et 70 km/h dans les basculements sur chaussée déviée séparés par des cônes K5a.
- Les balisages pourront être modifiés ou déplacés afin de limiter la gêne occasionnée aux usagers des autoroutes A10, A19 et A71.

## **ARTICLE 2 – PHASAGE DES TRAVAUX**

Durant les semaines ci-après, la circulation des véhicules peut spécifiquement être réglementée comme suit :

- **Semaine 46 du mardi 16 novembre au mercredi 17 novembre 2021 de 20h à 6h :**
  - **Semaine 49 du lundi 6 décembre au mardi 7 décembre 2021 de 20h à 6h :**
- Fermeture partielle des entrées n°2 à « Orléans La Source - Olivet » sur l'autoroute A71 uniquement sens 2 en direction de « Paris, Bordeaux et Tours », l'entrée n°2 est maintenue ouverte vers l'autoroute A71 sens 1 direction « Vierzon / Clermont-Ferrand / Toulouse ».
- Fermeture et délestage de l'autoroute A71 sens 2 à la sortie n°2 « Orléans La Source - Olivet » au PK 106.
- Les usagers devant sortir de l'autoroute A71 direction « Paris et Bordeaux » sont invités, tout comme les usagers ne pouvant entrer sur l'autoroute A71 direction « Paris et Bordeaux » à Olivet, à prendre la RD n°2271, puis la RD n°2020 direction « Orléans - Paris », la RD n°2152 direction « Blois », ensuite la RD n°2552 direction « A71-A10 Paris - Blois » et enfin l'entrée n°1 de l'autoroute A71 à « Orléans-Centre » en direction d'A10 « Paris / Tours / Bordeaux ».
- Ces fermetures et déviations permettent la réalisation de travaux de signalisation horizontale, dépose d'un portique pleine voie de signalisation directionnelle situé au PK 99+990 de l'A71 sens 2, génie civil et dispositif de retenue.

- **Semaine 46 du jeudi 18 novembre au vendredi 19 novembre 2021 de 19h à 7h :**
  - **Semaine 14 du mercredi 6 avril au vendredi 8 avril 2022 de 19h à 7h :**
- Fermeture de la bretelle « Courtenay - Orléans » (liaison autoroute A19 sens 1 vers l'autoroute A10 sens 1 au droit du PK 84 de l'A10 et PK 130 de l'A19).
- Les usagers venant de l'autoroute A19 sens 1 doivent emprunter la bretelle « Courtenay - Paris » et prendre l'autoroute A10 dans le sens 2 direction « Paris » puis sortir à « Artenay » (sortie n°13 de l'autoroute A10), faire demi-tour au giratoire et enfin reprendre l'autoroute A10 à « Artenay » (entrée n°13) en direction de « Montargis - Orléans - Bordeaux - Clermont Ferrand - Toulouse ».
- Ces fermetures, neutralisation et déviations permettent des travaux sur la signalisation horizontale temporaire, murs SMV de la bretelle d'A19 et balisage du plot 1 de l'A10 sens 1 en signalisation horizontale provisoire.

➤ **Semaine 46 du jeudi 18 novembre au vendredi 19 novembre 2021 de 20h à 6h :**  
Une nuit de réserve du mardi 16 au mercredi 17 novembre 2021 si travaux non terminés avec mêmes fermetures et déviations qu'indiquées ci-dessus et coupures de voie sur l'autoroute A71 sens 2.

➤ **Week-end du vendredi 19 novembre 20h au dimanche 21 novembre 2021 à 20h :**

Fermeture de la sortie n°14 « Orléans nord » en provenance de « Bordeaux – Clermont-Ferrand » sur l'autoroute A10 sens 2 au PK 93+300 sous coupure de voie lente.

Suite à cette fermeture continue de la sortie n°14, les usagers du sens 2 sont invités en amont à suivre l'autoroute A71 et sortir au diffuseur n°1 « Orléans Centre » situé au PK 99+500, prendre le giratoire pour se diriger ensuite sur la RD n°2552 « autres directions » puis la RD n°520 « Tangentielle Ouest » direction « Paris » et enfin la RD n°2701 direction « Saran ».

Les entrées n°14 « Orléans Nord » en direction de « Paris » et « Bordeaux » restent ouvertes ; ainsi que la sortie n°14 « Orléans nord » en sens 1.

Ces fermetures, neutralisation et déviations permettent des travaux de terrassement, rabotage, application d'enrobés et signalisation provisoire dans la bretelle de décélération du diffuseur n°14 « d'Orléans nord » sens 2 de l'A10.

➤ **Semaine 47 du lundi 22 novembre au mercredi 24 novembre 2021 de 20h à 6h :**

➤ **Semaine 04 du lundi 24 janvier au vendredi 28 janvier 2022 de 20h à 6h :**

➤ **Semaine 06 du lundi 7 février au mardi 8 février 2022 de 20h à 6h :**

Fermeture de la section « Paris - Tours » sur l'autoroute A10 sens 1 au PK 97+800.

Fermeture de la bretelle « Bourges - Tours », liaison de l'autoroute A71 sens 2 vers l'autoroute A10 sens 1 au PK 99 avec neutralisation de voie de l'autoroute A71 sens 2 entre les PK 100 et 98+600.

Les usagers n'ayant pas pu poursuivre sur l'A10 sens 1, sont délestés et invités à prendre la bretelle « Paris - Bourges » de l'A71, pour emprunter de suite la sortie n°1 « Orléans centre », puis suivre la RD n°2552 direction « Blois », la RD n°2152 direction « Blois », ensuite la RD n°2 « direction A10 » et enfin reprendre l'autoroute A10 direction « Bordeaux » à l'entrée n°15 « Meung-sur-Loire » au PK 115.

Suite à ces fermetures, les usagers du sens 2 de l'A71 sont invités à sortir en amont à « Orléans centre » au PK 99+500 puis suivre la RD n°2552 direction « Blois », la RD n°2152 direction « Blois », ensuite la RD n°2 « direction A10 » et enfin reprendre l'autoroute A10 direction « Bordeaux » à l'entrée n°15 « Meung-sur-Loire » au PK 115.

Ces fermetures et neutralisations de voies de circulation permettent la pose de corniches du nouvel ouvrage non courant PSI 986 au droit de la bifurcation A10-A71 (à l'aplomb du sens 1 de l'A10), la reprise de signalisation horizontale temporaire, travaux de génie civil et dispositifs de retenue du PSI 986/49 (ouvrage existant).

➤ **Semaine 47 du mercredi 24 novembre au vendredi 26 novembre 2021 de 20h à 6h :**

2 nuits de réserve du lundi 22 au mercredi 24 novembre 2021 si travaux non terminés avec mêmes fermetures et déviations qu'indiquées ci-dessus et coupures de voies sur les autoroutes A10 et A71 dans les 2 sens de circulation.

➤ **Semaine 47 du mercredi 24 novembre au vendredi 26 novembre 2021 de 20h à 6h :**

➤ **Semaine 03 du lundi 17 janvier au vendredi 21 janvier 2022 de 20h à 6h :**

➤ **Semaine 06 du lundi 7 février au mardi 8 février 2022 de 20h à 6h :**

➤ **Semaine 07 du lundi 14 février au mercredi 16 février 2022 de 20h à 6h :**

Fermeture de la liaison « Tours - Paris » sur l'autoroute A10 sens 2 au PK 99.

Les usagers n'ayant pas pu poursuivre sur l'A10 sens 2, sont délestés et invités à prendre la déviation par la bretelle « Tours - Bourges » puis de suite la sortie n°1 de l'autoroute A71 sens 1 à « Orléans centre », ensuite demi-tour au giratoire de la « Chistera » et enfin reprendre l'entrée n°1 de l'A71 à « Orléans-centre » en direction « Paris » vers l'A10 sens 2.

Ces fermetures, neutralisations et déviations permettent la pose de corniches du nouvel ouvrage PSI 986 au droit de la bifurcation A10-A71 (à l'aplomb du sens 2 de l'A10), dispositifs de retenue provisoire, la reprise de signalisation horizontale temporaire, travaux de génie civil, murs SMV et dispositifs de retenue du PSI 986/49 (ouvrage existant).

➤ **Semaine 48 du lundi 29 novembre au vendredi 3 décembre 2021 de 15h à 6h :**

➤ **Semaine 03 du lundi 17 janvier au mercredi 19 janvier 2022 de 15h à 6h :**

➤ **Semaine 05 du lundi 31 janvier au mercredi 2 février 2022 de 15h à 6h :**

Fermeture de l'aire d'Orléans - Gidy située sur l'autoroute A10 sens 2 au PK 90 sous coupures de la BAU puis de la voie lente pour travaux de réfection de chaussées, signalisations horizontale et verticale des bretelles de l'aire (et au droit de l'aire en section courante d'A10) et dispositifs de retenue.

➤ **Semaine 48 du lundi 29 novembre au vendredi 3 décembre 2021 de 20h à 6h :**

4 nuits de réserve du lundi 22 au vendredi 26 novembre 2021 si travaux non terminés avec mêmes fermetures et déviations qu'indiquées ci-dessus et coupures de voies sur les autoroutes A10 et A71 dans les 2 sens de circulation.

➤ **Semaine 48 du lundi 29 novembre au vendredi 3 décembre 2021 de 20h à 6h :**

➤ **Semaine 49 du mardi 7 décembre au mercredi 8 décembre 2021 de 20h à 6h :**

➤ **Semaine 50 du lundi 13 décembre au mardi 14 décembre 2021 de 20h à 6h :**

Fermeture et délestage de l'autoroute A71 sens 2 à la sortie n°1 « Orléans centre » au PK 99+500.

Fermeture partielle des entrées n°1 à « Orléans centre » sur A71 uniquement vers A10 direction « Paris, Bordeaux et Tours », l'entrée n°1 est maintenue vers A71 sens 1 direction « Vierzon / Clermont-Ferrand / Toulouse ».

Les usagers devant sortir de l'A71 direction « Paris / Bordeaux », tout comme les usagers hors autoroute n'ayant pas pu entrer au péage n°1 d'A71 « d'Orléans centre » en direction de l'A10 vers Paris et Bordeaux, sont invités à prendre la RD n°2552, puis la RD n°520 « Tangentielle Ouest » direction « Paris », la RD n°2701 direction « autoroute A10 » et enfin l'entrée n°14 de l'autoroute A10 à « Orléans-Nord » en direction de « Paris et Bordeaux ».

Ces fermetures, déviations et neutralisations de voies de circulation permettent la pose de corniches du nouvel ouvrage PSI 986 au droit de la bifurcation A10-A71 (à l'aplomb du sens 2 de l'A71), la reprise de signalisation horizontale temporaire, travaux d'application d'enrobés sur la chaussée, dispositifs de retenue, pose d'interruption de terre-plein latéral (ITPL), génie civil et des épreuves de chargement du PI 990 (sens 2 d'A71) dans le cadre des travaux d'aménagement de la bifurcation A10-A71.

➤ **Semaine 49 du lundi 6 décembre au jeudi 09 décembre 2021 de 15h à 6h :**

➤ **Semaine 03 du mercredi 19 janvier au vendredi 21 janvier 2022 de 15h à 6h :**

➤ **Semaine 04 du lundi 24 janvier au mercredi 26 janvier 2022 de 15h à 6h :**

Fermeture de l'aire d'Orléans - Saran située sur l'autoroute A10 sens 1 au PK 90 sous coupures de la BAU puis de la voie lente pour travaux de réfection de chaussées,

signalisations horizontale et verticale des bretelles de l'aire (et au droit de l'aire en section courante) et dispositifs de retenue.

➤ **Semaine 49 du lundi 6 décembre au vendredi 10 décembre 2021 de 20h à 6h :**  
4 nuits de réserve du lundi 29 novembre au vendredi 3 décembre 2021 si travaux non terminés avec mêmes fermetures et déviations qu'indiquées ci-dessus et coupures de voies sur l'autoroute A71 dans le sens 2.

➤ **Semaine 49 du mercredi 8 décembre au jeudi 9 décembre 2021 de 20h à 6h :**  
Fermeture de la bretelle « Paris - Bourges », liaison de l'autoroute A10 sens 1 vers l'autoroute A71 sens 1 au PK 98 avec coupures des voies de droite de l'autoroute A10 sens 1 des PK 97 à 98+500.

Suite à cette fermeture nocturne, les usagers du sens 1 de l'autoroute A10 sont invités à sortir en amont de la bifurcation A10-A71, au diffuseur n°14 « Orléans Nord » situé au PK 93, pour se diriger ensuite sur la RD n°2701, puis la RD n°520 « Tangentielle Ouest » direction « Vierzon / Blois », la RD n°2552 direction « autoroute A71 » et enfin reprendre l'entrée n°1 de l'autoroute A71 à « Orléans centre » direction « Vierzon / Clermont-Ferrand ».

Fermeture de la bretelle « Tours - Bourges », liaison de l'autoroute A10 sens 2 vers l'autoroute A71 sens 1 au PK 99 avec neutralisation des voies de droite de l'autoroute A10 sens 2.

Suite à cette fermeture, les usagers du sens 2 de l'A10 sont invités à suivre l'autoroute A10 direction « Paris » puis de sortir au diffuseur n°14 « Orléans Nord » situé au PK 93+300, pour se diriger ensuite sur la RD n° 2701, ensuite la RD n°520 « Tangentielle Ouest » direction « Vierzon / Blois », la RD n°2552 direction « autoroute A71 » et enfin reprendre l'entrée n°1 de l'autoroute A71 à « Orléans centre » direction « Vierzon / Clermont-Ferrand ».

Ces fermetures et neutralisations de voies permettent la reprise de la signalisation horizontale temporaire et les épreuves de chargement du PI 990 (sens 1 d'A71) dans le cadre des travaux d'aménagement de la bifurcation A10-A71.

➤ **Semaine 49 du jeudi 9 décembre au vendredi 10 décembre 2021 de 15h à 6h :**  
Un après-midi et nuit de réserve du lundi 6 au jeudi 9 décembre 2021 si travaux non terminés avec même fermeture de l'aire de service et coupure de voie sur l'autoroute A10.

➤ **Semaine 49 du jeudi 9 décembre au vendredi 10 décembre 2021 de 20h à 6h :**  
Une nuit de réserve du lundi 6 au jeudi 9 décembre 2021 si travaux non terminés avec mêmes fermetures et déviations qu'indiquées ci-dessus et coupures de voies sur les autoroutes A10 et A71 dans les 2 sens de circulation.

➤ **Semaine 50 du lundi 13 décembre au vendredi 17 décembre 2021 de 20h à 6h :**  
4 nuits de réserve du lundi 06 au vendredi 10 décembre 2021 si travaux non terminés avec mêmes fermetures et déviations qu'indiquées ci-dessus et coupures de voies sur les autoroutes A10 et A71 dans les 2 sens de circulation.

➤ **Semaine 50, mardi 14 décembre 2021 à 6h :**  
Après fermeture nocturne de la veille, mise en circulation de la collectrice « est » (A71 sens 2 vers sortie n°1 « Orléans centre » et direction « A10 Tours - Bordeaux ») et transfert de la circulation sur la nouvelle bretelle « Bourges - Tours » (liaison A71 sens 2 vers A10 sens 1) par et sur le nouvel ouvrage non courant PSI 986.

➤ **Semaine 50 du mardi 14 décembre au jeudi 16 décembre 2021 de 20h à 6h :**

Fermeture de la nouvelle bretelle « Bourges - Tours », liaison de l'autoroute A71 sens 2 vers l'autoroute A10 sens 1 au PK 99 avec neutralisation de voie sur l'autoroute A71 sens 2 entre les PK 100 et 98+600 et neutralisation des voies sur l'autoroute A10 sens 1 entre les PK 98+500 et 99.

Suite à ces fermetures, les usagers du sens 2 de l'A71 sont invités à suivre l'autoroute A10 direction « Paris » puis de sortir au diffuseur n°14 « Orléans Nord » situé au PK 93+300, pour se diriger ensuite sur la RD n° 2701 avec sortie et demi-tour RD n°557 à « La Chiperie » afin de reprendre la RD n°2701 et enfin l'entrée n°14 de l'autoroute A10 sens 1 en direction de « Tours / Bordeaux ».

Ces fermetures et neutralisations de voies de circulation permettent des travaux de dépose de murs SMV, pose de dispositifs de retenue définitifs et de reprise de la signalisation horizontale au droit de la bifurcation A10-A71 dans cette nouvelle bretelle « Bourges - Tours ».

➤ **Semaine 50 du jeudi 16 décembre au vendredi 17 décembre 2021 de 20h à 6h :**

Une nuit de réserve du lundi 13 au jeudi 16 décembre 2021 si travaux non terminés avec mêmes fermetures et déviations qu'indiquées ci-dessus et coupures de voies sur l'autoroute A71 dans le sens 2.

➤ **Semaines 51 et 52 du lundi 20 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022 :**

Pas de travaux à balisages nécessitant des fermetures, délestages, déviations et basculements de circulation sur les 2 sens de l'autoroute A10 et bifurcations avec les autoroutes A19 et A71.

➤ **Semaine 01 du lundi 3 janvier au vendredi 7 janvier 2022 de 20h à 6h :**

4 nuits de réserve du lundi 22 au vendredi 26 novembre 2021 et du lundi 13 au vendredi 17 décembre 2021 (semaines 47 et 50) si travaux de pose de corniches et autres travaux non terminés avec mêmes fermetures, déviations et mise en circulation (de la collectrice « est ») qu'indiquées ci-dessus et coupures de voies sur les autoroutes A10 et A71 dans les 2 sens de circulation.

➤ **Semaine 01 du lundi 3 janvier au mercredi 5 janvier 2022 de 20h à 6h :**

➤ **Semaine 06 du jeudi 10 février au vendredi 11 février 2022 de 20h à 6h :**

Fermeture de la bretelle « Paris - Bourges », liaison de l'autoroute A10 sens 1 vers l'autoroute A71 sens 1 au PK 98 avec coupures des voies de droite de l'autoroute A10 sens 1 des PK 97 à 98+500.

Suite à cette fermeture nocturne, les usagers du sens 1 de l'autoroute A10 sont invités à sortir en amont de la bifurcation A10-A71, au diffuseur n°14 « Orléans Nord » situé au PK 93, pour se diriger ensuite sur la RD n° 2701, puis la RD n°520 « Tangentielle Ouest » direction « Vierzon / Blois », RD n°2552 direction « autoroute A71 » et enfin reprendre l'entrée n°1 de l'autoroute A71 à « Orléans centre » direction « Vierzon / Clermont-Ferrand ».

Ces fermetures et neutralisations de voies permettent des travaux de ripage et dépose de murs SMV, reprise de la signalisation horizontale temporaire avec mise en voies réduites du tablier « est » de l'ouvrage existant PSI 986/49 dans le cadre des travaux d'aménagement de la bifurcation A10-A71 ; travaux de balisage du plot 3 de l'A10 sens 1 en signalisation horizontale provisoire.

➤ **Semaine 01 du mercredi 5 janvier au vendredi 7 janvier 2022 de 20h à 6h :**

2 nuits de réserve du lundi 3 au mercredi 5 janvier 2022 si travaux non terminés avec mêmes fermetures, déviations et mise en circulation qu'indiquées ci-dessus et coupures de voies sur les autoroutes A10 et A71 dans le sens 1.

➤ **Semaine 02 du lundi 10 janvier au vendredi 14 janvier 2022 de 20h à 6h :**

4 nuits de réserve du lundi 29 novembre au vendredi 3 décembre 2021 et du lundi 13 au vendredi 17 décembre 2021 (semaines 48 et 50) si travaux de pose de corniches et autres travaux non terminés avec mêmes fermetures, déviations et mise en circulation (de la collectrice « est ») qu'indiquées ci-dessus et coupures de voies sur les autoroutes A10 et A71 dans les 2 sens de circulation.

➤ **Semaine 04 du mardi 25 janvier au mercredi 26 janvier 2022 de 20h à 6h :**

Fermeture de la sortie n°14 « Orléans nord » en provenance de « Paris » sur l'autoroute A10 sens 1 au PK 93+300 sous coupures de voies lentes.

Suite à cette fermeture nocturne de la sortie n°14, les usagers du sens 1 sont invités à rester sur l'autoroute A10 puis à suivre l'autoroute A71 direction « Vierzon / Clermont-Ferrand / Toulouse » et à sortir au diffuseur n°1 « Orléans Centre » situé au PK 99+300, prendre le giratoire pour se diriger ensuite sur la RD n°2552 « autres directions » puis la RD n°520 « Tangentielle Ouest » direction « Paris » et enfin la RD n°2701 direction « Saran ».

Les entrées en direction de « Paris » et « Bordeaux », et sorties venant de la province n°14 « Orléans nord » dans le sens 2 restent ouvertes.

Ces fermetures et déviations permettent les travaux de débalisage du plot 2 de l'A10 sens 1 en signalisation horizontale provisoire (et neutralisation de la nouvelle voie réalisée).

➤ **Semaine 04 du mercredi 26 janvier au vendredi 28 janvier 2022 de 20h à 6h :**

2 nuits de réserve du mardi 25 au mercredi 26 janvier 2022 si travaux non terminés avec mêmes fermetures, déviations et mise en circulation qu'indiquées ci-dessus et coupures de voies sur l'autoroute A10 dans le sens 1.

➤ **Semaine 05 du lundi 31 janvier au mardi 1<sup>er</sup> février 2022 de 20h à 6h :**

Fermeture de la sortie n°1 « Orléans centre » sur l'autoroute A71 dans les 2 sens de circulation au PK 99+300.

Fermeture des entrées n°1 à « Orléans centre » sur l'autoroute A71 sens 1 direction « Vierzon / Clermont-Ferrand / Toulouse ».

Les usagers en amont de la sortie n°1 « Orléans centre » de l'autoroute A10 en provenance de « Paris » sens 1, sont invités à emprunter la sortie n°14 « Orléans nord » ; les usagers venant de l'autoroute A10 en provenance de la province (depuis Tours ou Bordeaux) sens 2, doivent rester sur cette autoroute A10 et emprunter la sortie n°14 « Orléans nord » située au PK 93+300. Après le péage « d'Orléans nord », prendre la RD n°2701 puis la RD n°520 « Tangentielle Ouest » direction « Vierzon - Blois », ensuite la RD n°2552 vers « l'A71 » et retrouver enfin « Orléans centre ».

Les usagers en amont de la sortie n°1 « Orléans centre » de l'autoroute A71 en provenance de « Vierzon / Clermont-Ferrand » sens 2, sont invités à emprunter en amont la sortie n°2 « Orléans-La-Source / Olivet » située au PK 106. Après le péage « d'Olivet », prendre la RD n°2271 puis la RD n°2020 direction « Orléans - Paris », la RD n°2152 « Tangentielle Ouest », direction « A10 Paris - Blois » ensuite la RD n°2552 vers « Orléans Centre ».

Les usagers ne pouvant entrer au péage n°1 de l'autoroute A71 direction « Vierzon / Clermont-Ferrand / Toulouse », doivent emprunter avant péage les RD n°2552 et n°2152 direction « Orléans centre », ensuite la RD n°2020 direction « Vierzon », la RD

n°2271 direction « autoroute A71 » et enfin l'entrée n°2 de l'autoroute A71 à « Orléans La Source - Olivet » en direction « Vierzon / Clermont-Ferrand / Toulouse ».

Ces fermetures permettent des travaux de pose d'écrans anti-bruit, terrassement et génie civil, dispositifs de retenue, signalisation verticale et éclairage public des bretelles de sortie et entrée n°1 en sens 1 et sortie n°1 en sens 2 d'A71 à « Orléans centre ».

➤ **Semaine 05 du lundi 31 janvier au mercredi 2 février 2022 de 20h à 6h :**

Fermeture de l'entrée n°14 « Orléans nord » en direction de « Paris » au PK 93+300 de l'autoroute A10 avec coupures des voies de droite de l'autoroute A10 sens 2.

Suite à ces fermetures nocturnes de l'entrée n°14 « Orléans nord », en direction de « Paris », les usagers hors réseau autoroutier avant péage sont invités à suivre la RD n° 2701, puis la RD n°520 « Tangentielle Ouest » direction « Vierzon / Blois », la RD n°2552 direction « autoroute A71 » et enfin reprendre l'entrée n°1 de l'autoroute A71 à « Orléans centre » direction « Paris ».

Les entrées et sorties n°14 « Orléans nord » dans le sens 1 de l'A10 restent ouvertes, tout comme la sortie n°14 « Orléans nord » dans le sens 2 de l'A10.

Ces fermetures et déviations permettent les travaux de débalisage du plot 2 de l'A10 sens 2 en signalisation horizontale provisoire (et neutralisation de la nouvelle voie réalisée).

➤ **Semaine 05 du mardi 1<sup>er</sup> février au vendredi 4 février 2022 de 20h à 6h :**

3 nuits de réserve du lundi 31 janvier au mardi 1<sup>er</sup> février 2022 si travaux non terminés avec mêmes fermetures, déviations et mise en circulation qu'indiquées ci-dessus et coupures de voies sur les autoroutes A10 et A71 dans les 2 sens de circulation.

➤ **Semaine 06 du lundi 7 février au vendredi 11 février 2022 de 20h à 6h :**

Fermeture de la sortie n°1 « Orléans centre » sur l'autoroute A71 sens 2 au PK 99+500.

Les usagers en amont de la sortie n°1 « Orléans centre » de l'autoroute A71 en provenance de « Vierzon / Clermont-Ferrand » sens 2, sont invités à emprunter en amont la sortie n°2 « Orléans-La-Source / Olivet » située au PK 106. Après le péage « d'Olivet », prendre la RD n°2271 puis la RD n°2020 direction « Orléans - Paris », la RD n°2152 « Tangentielle Ouest », direction « A10 Paris - Blois » ensuite la RD n°2552 vers « Orléans Centre ».

Ces fermetures permettent des travaux de génie civil et signalisation verticale de la bretelle de sortie n°1 en sens 2 d'A71 à « Orléans centre ».

➤ **Semaine 06 du mercredi 9 février au jeudi 10 février 2022 de 20h à 6h :**

Fermeture de la sortie n°14 « Orléans nord » sur l'autoroute A10 en provenance de « Paris ».

Fermeture de l'entrée n°14 en direction de « Bordeaux - Clermont-Ferrand » sur l'autoroute A10 sens 1 au PK 93+300 sous coupures de voies lentes.

Suite à ces fermetures nocturnes de la sortie n°14, les usagers du sens 1 sont invités à rester sur l'autoroute A10 puis à suivre l'autoroute A71 direction « Vierzon / Clermont-Ferrand / Toulouse » et sortir au diffuseur n°1 « Orléans Centre » situé au PK 99+300, prendre le giratoire pour se diriger ensuite sur la RD n°2552 « autres directions » puis la RD n°520 « Tangentielle Ouest » direction « Paris » et enfin la RD n°2701 direction « Saran ».

Suite à ces fermetures nocturnes de l'entrée n°14 « Orléans nord », en direction de « Tours / Bordeaux / Vierzon / Clermont-Ferrand », les usagers hors réseau autoroutier avant péage sont invités à suivre la RD n° 2701, puis la RD n°520 « Tangentielle Ouest » direction « Vierzon / Blois », la RD n°2552 direction « autoroute A71 » et enfin

reprenre l'entrée n°1 de l'autoroute A71 à « Orléans centre » direction « Vierzon / Clermont-Ferrand / Bordeaux ».

Les entrées en direction de « Paris » et sorties venant de la province n°14 « Orléans nord » dans le sens 2 de l'A10 restent ouvertes.

Ces fermetures, neutralisations et déviations permettent des travaux de balisage du plot 3 de l'A10 sens 1 en signalisation horizontale provisoire.

➤ **Semaine 06 du mercredi 9 février au vendredi 11 février 2022 de 20h à 6h :**

2 nuits de réserve du lundi 7 au mercredi 9 février 2022 si travaux non terminés avec mêmes fermetures, déviations et mise en circulation qu'indiquées ci-dessus et coupures de voies sur les autoroutes A10 et A71 dans le sens 2.

➤ **Semaine 06 du jeudi 10 février au vendredi 11 février 2022 de 20h à 6h :**

Une nuit de réserve du mercredi 9 au jeudi 10 février 2022 si travaux non terminés avec mêmes fermetures, déviations et mise en circulation qu'indiquées ci-dessus et coupures de voies sur l'autoroute A10 dans le sens 1.

➤ **Semaine 07 du mercredi 16 février au jeudi 17 février 2022 de 20h à 6h :**

➤ **Semaine 11 du lundi 14 mars au vendredi 18 mars 2022 de 20h à 6h :**

Fermeture de la sortie n°14 « Orléans nord » en provenance de « Bordeaux / Clermont - Ferrand » et de l'entrée n°14 « Orléans nord » en direction de « Paris » au PK 93+300 de l'autoroute A10 avec coupures des voies de droite de l'autoroute A10 sens 2.

Suite à ces fermetures nocturnes de la sortie n°14, les usagers du sens 2 sont invités en amont à suivre l'autoroute A71 et sortir au diffuseur n°1 « Orléans Centre » situé au PK 99+300, prendre le giratoire pour se diriger ensuite sur la RD n°2552 « autres directions » puis la RD n°520 « Tangentielle Ouest » direction « Paris » et enfin la RD n°2701 direction « Saran ».

Suite à ces fermetures nocturnes de l'entrée n°14 « Orléans nord », en direction de « Paris », les usagers hors réseau autoroutier avant péage sont invités à suivre la RD n° 2701, puis la RD n°520 « Tangentielle Ouest » direction « Vierzon / Blois », la RD n°2552 direction « autoroute A71 » et enfin reprenre l'entrée n°1 de l'autoroute A71 à « Orléans centre » direction « Paris ».

Les entrées et sorties n°14 « Orléans nord » dans le sens 1 de l'A10 resteront ouvertes.

Ces fermetures et neutralisations de voies permettent des travaux de balisage du plot 3 de l'A10 sens 2 en signalisation horizontale provisoire ; et dispositifs de retenue définitifs dans les bretelles du diffuseur n°14 « d'Orléans nord » sens 2 de l'A10.

➤ **Semaine 07 du jeudi 17 février au vendredi 18 février 2022 de 20h à 6h :**

Fermeture de la bretelle « Bourges - Paris », liaison entre l'autoroute A71 sens 2 et l'autoroute A10 sens 2 en direction de « Orléans nord / Montargis / Chartres / Paris » au PK 98+600 de l'autoroute A71 avec coupures de voies de l'autoroute A71 sens 2.

Suite à ces fermetures nocturnes de la bretelle « Bourges - Paris », les usagers du sens 2 en provenance de « Vierzon / Clermont-Ferrand / Toulouse » sont invités à sortir en amont au diffuseur n°1 de l'autoroute A71 « Orléans centre » situé au PK 99+500, prendre le giratoire pour se diriger ensuite sur la RD n°2552 « autres directions » puis la RD n°520 « Tangentielle Ouest » direction « Paris » et enfin la RD n°2701 direction « Saran » et reprenre l'autoroute A10 à l'entrée n°14 « Orléans nord » en direction de « Paris » en sens 2.

Ces fermetures et neutralisations de voies de circulation permettent des travaux de balisage du plot 3 de l'A10 sens 2 en signalisation horizontale provisoire.

➤ **Week-end du vendredi 18 février 20h au dimanche 20 février 2022 à 20h (jour et nuit) :**

Fermeture de l'entrée n°14 « Orléans nord » en direction de « Paris » au PK 93+300 de l'autoroute A10 avec coupures de la voie de droite de l'autoroute A10 sens 2.

Suite à cette fermeture continue de l'entrée n°14 « Orléans nord », en direction de « Paris », les usagers hors réseau autoroutier avant péage sont invités à suivre la RD n° 2701, puis la RD n°520 « Tangentielle Ouest » direction « Vierzon / Blois », la RD n°2552 direction « autoroute A71 » et enfin reprendre l'entrée n°1 de l'autoroute A71 à « Orléans centre » direction « Paris ».

Les entrées et sorties n°14 « Orléans nord » dans le sens 1 de l'A10 restent ouvertes, tout comme la sortie n°14 « Orléans nord » dans le sens 2 de l'A10.

Ces fermetures et déviations permettent les travaux de terrassement, réfection de chaussée, signalisation horizontale et murs SMV de la bretelle d'accélération d'Orléans nord sur l'A10 sens 2.

- **Semaine 08 du lundi 21 février 20h au mardi 22 février 2022 de 20h à 6h :**
- **Semaine 09 du lundi 28 février au vendredi 4 mars 2022 de 20h à 6h :**
- **Semaine 11 du lundi 14 mars au vendredi 18 mars 2022 de 20h à 6h :**
- **Semaine 14 du lundi 4 avril au mercredi 6 avril 2022 de 20h à 6h :**
- **Semaine 15 du lundi 11 avril au mardi 12 avril 2022 de 20h à 6h :**
- **Semaine 16 du mardi 19 avril au jeudi 21 avril 2022 de 20h à 6h :**
- **Semaine 17 du lundi 25 avril au mardi 26 avril 2022 de 20h à 6h :**

Fermeture de la sortie n°1 « Orléans centre » sur l'autoroute A71 sens 1 au PK 99+300.

Fermeture des entrées n°1 à « Orléans centre » sur l'autoroute A71 sens 1 direction « Vierzon / Clermont-Ferrand / Toulouse ».

Les usagers en amont de la sortie n°1 « Orléans centre » de l'autoroute A10 en provenance de « Paris » sens 1, sont invités à emprunter la sortie n°14 « Orléans nord » ; les usagers venant de l'autoroute A10 sens 2 en provenance de Tours ou Bordeaux, doivent rester sur cette autoroute A10 et emprunter la sortie n°14 « Orléans nord » située au PK 93+300. Après le péage « d'Orléans nord », prendre la RD n°2701 puis la RD n°520 « Tangentielle Ouest » direction « Vierzon - Blois », ensuite la RD n°2552 vers « l'A71 » et retrouver enfin « Orléans centre ».

Les usagers ne pouvant entrer au péage n°1 de l'autoroute A71 direction « Vierzon / Clermont-Ferrand / Toulouse », doivent emprunter avant péage les RD n°2552 et n°2152 direction « Orléans centre », ensuite la RD n°2020 direction « Vierzon », la RD n°2271 direction « autoroute A71 » et enfin l'entrée n°2 de l'autoroute A71 à « Orléans La Source - Olivet » en direction de « Vierzon / Clermont-Ferrand / Toulouse ».

Ces fermetures permettent des travaux de génie civil, d'application d'enrobés, signalisation horizontale temporaire et dispositifs de retenue définitifs dans les bretelles de sortie et entrée n°1 en sens 1 d'A71 à « Orléans centre ».

- **Semaine 08 du mardi 22 février au vendredi 25 février 2022 de 20h à 6h :**  
3 nuits de réserve du lundi 21 au mardi 22 février 2022 si travaux non terminés avec mêmes fermetures, déviations et mise en circulation qu'indiquées ci-dessus et coupures de voies sur l'autoroute A71 en sens 1.
- **Semaine 10 du lundi 7 mars au vendredi 11 mars 2022 de 20h à 6h :**  
4 nuits de réserve du lundi 28 février au vendredi 4 mars 2022 si travaux non terminés avec mêmes fermetures, déviations et mise en circulation qu'indiquées ci-dessus et coupures de voies sur l'autoroute A71 en sens 1.
- **Week-end du vendredi 11 mars 20h au dimanche 13 mars 2022 à 20h (jour et nuit) :**

Fermeture de toutes les sorties n°14 « Orléans nord » en provenance de « Paris » et de « Bordeaux - Clermont-Ferrand » sur l'autoroute A10 dans les 2 sens de circulation au PK 93+300 sous coupures de voies lentes.

Fermeture de toutes les entrées n°14 à « Orléans nord » sur l'autoroute A10 en direction de « Paris et Bordeaux / Clermont-Ferrand » dans les 2 sens de circulation au PK 93+300 sous coupures de voies lentes et RD 2701 avant péage.

Suite à ces fermetures continues de la sortie n°14, les usagers du sens 1 sont invités à rester sur l'autoroute A10 puis à suivre l'autoroute A71 direction « Vierzon / Clermont-Ferrand / Toulouse » et sortir au diffuseur n°1 « Orléans Centre » situé au PK 99+300, prendre le giratoire pour se diriger ensuite sur la RD n°2552 « autres directions » puis la RD n°520 « Tangentielle Ouest » direction « Paris » et enfin la RD n°2701 direction « Saran ».

Suite à ces fermetures continues de la sortie n°14, les usagers du sens 2 sont invités en amont à suivre l'autoroute A71 et sortir au diffuseur n°1 « Orléans Centre » situé au PK 99+500, prendre le giratoire pour se diriger ensuite sur la RD n°2552 « autres directions » puis la RD n°520 « Tangentielle Ouest » direction « Paris » et enfin la RD n°2701 direction « Saran ».

Suite à ces fermetures continues de l'entrée n°14 « Orléans nord », en direction de « Chartres / Montargis / Paris / Tours / Bordeaux / Vierzon / Clermont-Ferrand », les usagers hors réseau autoroutier avant péage sont invités à suivre la RD n°2701, puis la RD n°520 « Tangentielle Ouest » direction « Vierzon / Blois », la RD n°2552 direction « autoroute A71 » et enfin reprendre l'entrée n°1 de l'autoroute A71 à « Orléans centre » direction « Paris / Bordeaux / Vierzon / Clermont-Ferrand ».

Ces fermetures, neutralisations de voies et déviations permettent des travaux de chaussées par l'application d'enrobés, signalisation horizontale définitive et murs SMV dans toutes les bretelles du diffuseur n°14 « d'Orléans nord » des 2 sens de l'A10.

➤ **Week-end du vendredi 18 mars 20h au dimanche 20 mars 2022 à 20h (jour et nuit) :**

Week-end de réserve du vendredi 11 au dimanche 13 mars 2022 si travaux non terminés avec mêmes fermetures, déviations et neutralisations de voies sur l'autoroute A10 dans les 2 sens de circulation qu'indiquées ci-dessus.

➤ **Semaine 12 du lundi 21 mars au vendredi 25 mars 2022 de 20h à 6h :**

4 nuits de réserve du lundi 14 au vendredi 18 mars 2022 si travaux non terminés avec mêmes fermetures, déviations et mise en circulation qu'indiquées ci-dessus et coupures de voies sur l'autoroute A71 en sens 1 et l'autoroute A10 en sens 2.

➤ **Semaine 12 du lundi 21 mars au vendredi 25 mars 2022 de 20h à 6h :**

Fermeture de la sortie n°14 « Orléans nord » en provenance de « Paris » et de l'entrée n°14 en direction de « Bordeaux - Clermont-Ferrand » sur l'autoroute A10 sens 1 au PK 93+300 sous coupure de voie lente.

Suite à ces fermetures nocturnes de la sortie n°14, les usagers du sens 1 sont invités à rester sur l'autoroute A10 puis à suivre l'autoroute A71 direction « Vierzon / Clermont-Ferrand / Toulouse » et à sortir au diffuseur n°1 « Orléans Centre » situé au PK 99+300, prendre le giratoire pour se diriger ensuite sur la RD n°2552 « autres directions » puis la RD n°520 « Tangentielle Ouest » direction « Paris » et enfin la RD n°2701 direction « Saran ».

Suite à ces fermetures nocturnes de l'entrée n°14 « Orléans nord », en direction de « Tours / Bordeaux / Vierzon / Clermont-Ferrand », les usagers hors réseau autoroutier avant péage sont invités à suivre la RD n° 2701, puis la RD n°520 « Tangentielle Ouest » direction « Vierzon / Blois », la RD n°2552 direction « autoroute A71 » et enfin

reprenre l'entrée n°1 de l'autoroute A71 à « Orléans centre » direction « Vierzon / Clermont-Ferrand / Bordeaux ».

Les entrées en direction de « Paris » et sorties venant de la province n°14 « Orléans nord » dans le sens 2 restent ouvertes.

Ces fermetures, neutralisation de voie et déviations permettent des travaux de dépose de murs SMV et pose de dispositifs de retenue définitifs dans les bretelles du diffuseur n°14 « d'Orléans nord » sens 1 de l'A10.

➤ **Semaine 13 du lundi 28 mars au vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022 de 20h à 6h :**

4 nuits de réserve du lundi 21 au vendredi 25 mars 2022 si travaux non terminés avec mêmes fermetures, déviations et mise en circulation qu'indiquées ci-dessus et coupures de voies sur l'autoroute A10 en sens 1.

➤ **Semaine 14 du mercredi 6 avril au vendredi 8 avril 2022 de 20h à 6h :**

2 nuits de réserve du lundi 4 au mercredi 6 avril 2022 si travaux non terminés avec mêmes fermetures, déviations et mise en circulation qu'indiquées ci-dessus et coupures de voies sur l'autoroute A71 en sens 1.

➤ **Semaine 15 du mardi 12 avril au vendredi 15 avril 2022 de 20h à 6h :**

3 nuits de réserve du lundi 11 au mardi 12 avril 2022 si travaux non terminés avec mêmes fermetures, déviations et mise en circulation qu'indiquées ci-dessus et coupures de voies sur l'autoroute A71 en sens 1.

➤ **Semaine 16 du mercredi 20 avril au vendredi 22 avril 2022 de 19h à 7h :**

Fermeture de la bretelle « Orléans - Courtenay » (liaison autoroute A10 sens 2 vers autoroute A19 sens 2 au droit du PK 84 de l'A10 et 130 de l'A19).

Les usagers venant de l'autoroute A10 sens 2 doivent rester sur l'A10 puis sortir à « Artenay » (sortie n°13 de l'autoroute A10), faire demi-tour au giratoire, ensuite reprenre l'autoroute A10 à « Artenay » (entrée n°13) en direction de « Montargis - Orléans - Bordeaux - Clermont Ferrand - Toulouse » et enfin prendre l'autoroute A19 direction « Montargis - Dijon ».

Ces fermetures, neutralisation et déviations permettent des travaux de balisage du plot 1 de l'A10 sens 2 en signalisation horizontale provisoire, pose de murs SMV et signalisation verticale.

➤ **Semaine 16 du mercredi 20 avril au vendredi 22 avril 2022 de 20h à 6h :**

2 nuits de réserve du mardi 19 au mercredi 20 avril 2022 si travaux non terminés avec mêmes fermetures, déviations et mise en circulation qu'indiquées ci-dessus et coupures de voies sur l'autoroute A71 en sens 1.

➤ **Semaine 17 du mardi 26 avril au vendredi 29 avril 2022 de 20h à 6h :**

3 nuits de réserve du lundi 25 au mardi 26 avril 2022 si travaux non terminés avec mêmes fermetures, déviations et mise en circulation qu'indiquées ci-dessus et coupures de voies sur l'autoroute A71 en sens 1.

### **ARTICLE 3 - MESURES PARTICULIÈRES D'EXPLOITATION**

Durant toute la période allant du mardi 16 novembre 2021 au dimanche 1<sup>er</sup> mai 2022 (semaines 46 à 17) et dans toute la zone des travaux d'aménagements située entre les PK 82 et 105 de l'A10 y compris au droit des bifurcations A10-A71 (jusqu'au PK 106 sur A71) et A10-A19 (jusqu'au PK 127 sur A19), avec les mesures d'exploitation mises en place (signalisation temporaire appliquée, dévoiement, signalisations de police et directionnelle temporaire et murs séparateurs modulaires de voies posés), la circulation des véhicules pourra spécifiquement être réglementée comme suit :

- Réduction de l'interdistance entre deux coupures de voies (une ou plusieurs) de travaux y compris par des flèches lumineuses de rabattement (FLR) de 3 km au lieu des 10 et 20 km réglementaires ;
- Réduction de l'interdistance entre un basculement et des coupures de voies de travaux y compris par des flèches lumineuses de rabattement (FLR) de 5 km au lieu des 20 km réglementaires ;
- Réduction de l'interdistance entre deux basculements de 10 km au lieu des 30 km réglementaires ;
- Longueur d'une ou plusieurs coupures de voies y compris par des flèches lumineuses de rabattement (FLR) étendue à 11 km de travaux au lieu des 6 km réglementaires ;
- Les bifurcations des autoroutes A10 et A71 des PK 98 à 99+500 et des autoroutes A10 et A19 des PK 82+500 à 84+500 compte tenu des travaux en cours (y compris pour le nouvel ouvrage PSI 986 non courant de la bifurcation A10-A71), de leur nombre de voies, largeur et capacité, constituent un point « zéro » de remise à l'initial des interdistances et longueurs de balisage(s) dans les 2 sens de circulation ;
- Neutralisation de 2 voies sur 3 (ou une voie sur 2) autorisée avec des trafics supérieurs à 1 200 véhicules/heure du lundi au vendredi de même pour une voie sur 3 avec des trafics supérieurs à 2 400 véhicules/heure (et pour les week-ends des 19 au 21 novembre 2021, 18 au 20 février 2022, 11 au 13 mars 2022 et 18 au 20 mars 2022), et réalisation d'un basculement de circulation sur une voie à la capacité d'écoulement du trafic sur la voie basculée avec des trafics supérieurs à 1 200 véhicules/heure. Tout risque de ralentissement au droit et en amont du chantier est signalé sur les panneaux à message variable (PMV) et sur Radio VINCI Autoroutes 107.7 FM ;
- Mise en place d'une coupure de bande d'arrêt d'urgence (BAU) et de coupure de voie(s) rapide(s) (V4 ou V3 et V2) simultanément sur une longueur de 5 km de travaux et pas d'interdistance entre une coupure de voie(s) et une coupure de bande d'arrêt d'urgence ou une zone dévoyée au lieu des 5 km réglementaires.

Les autres articles de l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2015 portant réglementation d'exploitation sous chantier sur les autoroutes A10 et A71 dans leurs parties concédées à COFIROUTE dans le département du Loiret restent inchangés et applicables durant cette période.

#### **ARTICLE 4 - PROLONGATION OU REPORT DES TRAVAUX**

Dans le cas de conditions météorologiques défavorables ou d'incidents liés à l'exploitation de l'autoroute et en raison des conditions actuelles liées à l'état d'urgence sanitaire remettant en cause le phasage des travaux et le planning, il appartient au maître d'ouvrage de le signaler dans les délais permettant l'établissement d'un arrêté modificatif le cas échéant.

#### **ARTICLE 5 - SIGNALISATION**

La société COFIROUTE a la charge de la signalisation réglementaire temporaire du chantier sur le domaine autoroutier A10, A71 et A19 (mise en place, entretien et dépose). Elle est responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Cette dernière est conforme aux dispositions en vigueur à la date des travaux.

La surveillance des dispositifs type basculement de circulation est assurée par la ronde de sécurité.

## **ARTICLE 6 - JOURS HORS CHANTIER**

Les dispositions visées aux articles 1 à 5 ne sont pas appliquées pendant les périodes définies au calendrier 2021 « jours hors chantiers », en application de la circulaire ministérielle susvisée du 13 décembre 1999.

Ces jours « hors chantier » sont réservés à la dépose des balisages (hors dévoiements et murs SMV en place) des zones en matinée de manière à rendre libre à la circulation l'ensemble des voies de l'autoroute.

## **ARTICLE 7 - INFORMATION**

Les informations relatives à la date et à la nature des travaux sont portées à la connaissance des usagers au moyen de :

- la mise en place de panneaux d'information temporaire implantés sur l'autoroute en amont annonçant les dates et horaires des fermetures nocturnes de bretelles d'entrée et de sortie d'autoroute et panneaux de déviation sur le réseau secondaire.
- l'activation des portiques panneaux à message variable (PMV pleines voies) implantés en amont des zones de travaux sur les autoroutes A10, A19 et A71.
- l'activation des panneaux d'accotement à message variable implantés en amont des zones de travaux sur les autoroutes A10, A19 et A71.
- l'activation des panneaux à message variable implantés en amont des gares de péages de Janville-en-Beauce (Allaines), Artenay, Orléans Nord et Meung-sur-Loire sur A10, Orléans Centre et Olivet sur A71 et Escrennes sur A19.
- la diffusion de messages d'informations sur Radio VINCI Autoroutes 107.7 FM. l'application gratuite sur Smartphone « Ulys by VINCIAutoroutes » (trafic en temps réel), les comptes twitter @VINCIAutoroutes, @A10Trafic, @A71Trafic\_ et @A19Trafic, le site internet dédié [www.a10-nord-orleans.fr](http://www.a10-nord-orleans.fr). et par téléphone au 3605 (service clients 24h/24 et 7j/7).

## **ARTICLE 8 - AFFICHAGE**

Le présent arrêté est affiché dans les établissements de la société concessionnaire.

## **ARTICLE 9 - INFRACTION**

Toute contravention au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

## **ARTICLE 10 - DIFFUSION**

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Commandant du groupement de Gendarmerie du Loiret, le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours du Loiret, le Directeur de l'Exploitation de la Société COFIROUTE au 1973 Boulevard de la Défense, Bâtiment Hydra, CS 10268 92757 Nanterre Cedex et le Chef de District du Loiret, Centre d'exploitation COFIROUTE d'Orléans, « La Vente aux Moines » rue Jean Bertin, 45770 Saran, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Orléans, le 16 novembre 2021,  
Pour la Préfète du Loiret,  
Pour le Directeur départemental des Territoires  
L'adjoint à la cheffe du service Loire risques  
transports  
Jean-Michel CONSTANTIN  
SIGNE